



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #59

Cette newsletter vous intéresse merci conseiller à vos amis de s'y abonner ou nous transmettre leurs e-mails pour que nous leur fassions nous même la suggestion.

PARACHA TOLEDOT :

Cliquez sur le numéro du cours désiré :

La durée d'un cours est d'environ 7 minutes (1MB)

<http://www.ateretmedia.org/f521a4.aspx>

<http://www.ateretmedia.org/f527b4.aspx>

REPONSES COMMUNIQUEES LORS D'EMISSIONS RADIOPHONIQUES

L'observance des commandements sur la lune.

Question :

Est-il obligatoire d'observer les commandements de la Torah sur la lune ?

Réponse :

Cette question a déjà été envisagée dans l'ouvrage du Rav Menahem Kasher, « L'homme sur la lune pp. 51-55 ». En fait, il est évident que les commandements divins doivent être accomplis n'importe où. La Torah a elle-même précédé au monde, et nous sommes dans l'obligation de l'accomplir et pas seulement en Israël, mais dans le monde entier. Evidement, ce qui pousse sur la lune n'est pas soumis aux lois des prélèvements, mais il reste les autres commandements qui eux doivent être accomplis sans modification.

Comment évalue-t-on les moments auxquels on doit accomplir les commandements sur la lune ? Ce n'est pas un grand problème, et les décisionnaires se sont déjà penchés sur cette question par rapport au fait de se trouver soit au pôle nord soit au pôle sud. Ces problèmes ont été résolus par extrapolation, s'agissant de lieux où ces moments dans le temps sont connus, c'est dans nos possibilités d'estimer les dimensions de ces moments dans le temps. En fait, la lune est en dehors du temps. C'est pour cette raison que nos décisionnaires ont prescrit que si un homme se trouve sur la lune il doit continuer à compter et à se situer dans le temps en tenant compte de l'endroit d'où il est parti. En fait, il se peut que des gens soient arrivés à des endroits différents dans l'espace, ils se situeront donc par rapport à des moments différents dans le temps.

La même question a été soulevée concernant la fixation de la date selon l'endroit du globe où l'on se trouve. Comme on le sait, lors de la Deuxième Guerre mondiale les élèves de la Yechiva de Mir sont allés se réfugier à Shanghai et une discussion a surgi entre eux au sujet du moment où l'on devrait célébrer Chabatt. Certains ont célébré Chabatt et Yom Kippour pendant deux jours, et certains n'ont célébré qu'un seul de ces deux jours. Le Gaon de Brisk et le Hazon Ich décidèrent que là-bas il fallait célébrer Chabatt le dimanche tandis que le Gaon Touketinski décida qu'il fallait célébrer Chabatt le jour de Chabatt ! Le cœur de la discussion se situe à propos de la fixation de la date, selon qu'ils se trouvaient à 180 degrés à l'Est d'éloignement d'Eretz Israël ou bien à 90 degrés. Parallèlement, il se peut que sur la lune, vivent des hommes selon des temps différents : cela concerne par exemple la célébration du Chabatt, et cela implique de savoir si ces moments-là appartiennent à des moments diurnes ou à la nuit.

Le Rav Menahem Kasher ajoute que sur la lune on ne peut s'acquitter de l'accomplissement du commandement de la bénédiction de la lune. Comment peut-on réciter la bénédiction relative à la lune alors que l'on se trouve sur la lune ?! On a demandé au Rav HaGaon Menaché Klein dans des Chout (Questions et réponses, 6^{ème} partie paragraphe 259), s'il était permis de dire la bénédiction sur la lune s'il y a des hommes qui s'y trouvent, car cela

pourrait être interprété comme si on les « servait » pendant qu'ils sont sur la lune.

Le Rav répondit ainsi : « cela ne fait aucune différence », (selon lui, il est interdit d'aller sur la lune car il n'y a pas d'air là-bas et c'est donc dangereux). Dans l'ouvrage « Néfèch Harav », (p. 79, remarque no.7 il est écrit qu'un Rav a déclaré qu'il faudrait alors modifier la version de la bénédiction sur la lune car il y est mentionné « je danse en face de toi et je ne peux pas te toucher » , alors que l'on peut la toucher !

Mais le Rav Hagaon Soloveitchik a dit que bien entendu lorsque nous récitons la bénédiction sur la lune, et que nos pieds se trouvent bien ancrés sur terre, à ce moment-là nous ne pouvons pas toucher la lune !

On a posé la question suivante au Rav : Est-il permis de marcher sur la lune, alors que l'on fait la bénédiction sur la lune qui est donc l'objet de ce commandement et nous savons qu'il est interdit de mépriser un objet grâce auquel on fait un commandement divin ? Le Rav Kasher a répondu que la lune n'a pas été créée uniquement pour que l'on fasse sa bénédiction elle possède sa propre valeur en elle-même. Ainsi on peut se demander s'il est permis de marcher sur la terre d'Israël, alors que nous avons reçu le commandement d'y habiter ? Serait-elle alors un objet qui nous sert à accomplir un commandement ? Malgré cela, nous voyons bien que les gens marchent sur la terre d'Israël car c'est une mitsva, un commandement divin d'y aller, comme c'est écrit (Ketoubot p. 111a) : « quiconque marche sur la terre d'Israël ne serait-ce que quatre amot, on lui promet qu'il méritera le monde à venir ».

Des images d'animaux :

Question :

Est-il permis d'accrocher au mur des images ou des affiches avec des animaux ?

Réponse :

Il est permis d'accrocher au mur des images d'animaux, et même des images d'animaux impurs. Sur les drapeaux des tribus se trouvaient un âne, un serpent, un lion etc.... Il existe des synagogues avec un lion sur l'armoire où

se trouvent les rouleaux sacrés de la Torah. Cependant, les adeptes du mouvement Loubavitch (Habad) disent qu'il ne faut pas le faire. Selon le Rabbi de Loubavitch (Hitvadaout 4^{ème} partie, pp. 487-490) le fait de voir ou de regarder des dessins sacrés, comme des rouleaux de la Torah ont une bonne influence. Par conséquent, le fait de regarder des images d'animaux impurs provoque des dommages à l'âme.

Cependant, le Rav Hayim David Halévy, (le Hida), dans son Ouvrages de Responsa « Fais toi un Maître » p. 8^{ème} partie paragraphe 60 , il écrit qu'il n'existe pas d'interdiction d'accrocher au mur des images d'animaux impurs, car lors de la vision du char d'Ezechiel, le prophète a vu des images de lion et d'aigle qui sont des animaux impurs (Ezechiel ch. 1, v. 10). D'ailleurs sur les drapeaux de chaque tribu étaient dessinées des images d'animaux impurs comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, (Voir le commentaire du Ibn Ezra sur Nombres ch. 2, v.2). On voit donc que selon la Hala'ha, il est permis d'accrocher de telles images, mais les adeptes du mouvement Loubavitch doivent suivre les instructions du Rabbi.

Comment faire pour arrêter de fumer ?

Question :

Je suis un baal techouva (un néophyte revenu à l'observance des commandements de la Torah, mais je suis encore incapable de renoncer à fumer le Chabatt . Le Rav pourrait-il me conseiller et m'aider pour cesser de fumer ?

Réponse :

Il s'agit de la méthode comportementale. Combien de cigarettes fumez-vous par jour ?

Un paquet et demi.

Réponse : cela fait environ 30 cigarettes par jour. Chaque jour, fumez-en une de moins, jusqu'à parvenir à n'en fumer que 28, puis 27 etc. Ca ne cause aucun problème, c'est ce que l'on appelle le programme comportementaliste et vous donnera la force de parvenir à en fumer une de moins et ainsi de suite. Il faut procéder par palier. On peut diminuer d'une cigarette par jour ou

par semaine ou sur deux jours. Le rythme n'y changera rien, ce qui compte c'est de ne pas revenir à la position initiale. Il faut toujours aller de l'avant.

Si on n'arrive pas à cesser de fumer, c'est parce qu'il y a des substances toxiques dans la cigarette qui rendent dépendant, car ces substances calment le fumeur. Donc tout le monde n'a qu'à fumer ! Non, D. sait que l'homme a besoin de substances pour le calmer, et c'est le cerveau qui y pourvoit. Le cerveau est capable de produire ces substances par lui-même, ce sont les endorphines, qui agissent comme des drogues qui envahissent le sang. Quand on commence à fumer, le cerveau détecte qu'il y a des substances calmantes qui lui parviennent de l'extérieur et il cesse alors de produire des endorphines. Lorsqu'on arrête de fumer d'un coup, on n'est pas calmé, car on ne reçoit plus ces substances calmantes, et le cerveau n'en produit plus non plus. Lorsque l'on est assez fort pour tenir le coup et supporter cela, le cerveau va finir par se rendre compte qu'on a arrêté de fumer et il va recommencer à produire ces endorphines.

Mais pour parvenir à ce résultat, il faut être très fort. Si on n'y arrive pas, il faut s'associer à un programme comportementaliste comme mentionné plus haut : petit à petit, il faut se sentir fier d'être parvenu à diminuer chaque jour d'une cigarette et ainsi de suite. De cette façon, le cerveau commencera à produire de nouveau peu à peu des endorphines. Ainsi, on se sentira plus calme, on aura des poumons propres, l'air sera plus sain aussi et de même pour le chabatt les jours de la semaine.

Question :

Quelle règle adopter lorsqu'on n'est pas sûr de la cachérou d'une maison ?
Comment doit-on faire lorsqu'il existe un doute concernant la cachérou d'une maison ? En effet, ceux qui y vivent ne sont pas religieux mais ils disent qu'ils respectent les règles de la cachérou.

Réponse :

On ne peut pas leur faire confiance, pour deux raisons :

- a. Ils ignorent peut-être certaines lois de la cachérou.

b. Il y a peut être des lois dont ils ont entendu parler, mais ils ne les observent pas car ils pensent que ce sont des rajouts restrictifs.

Il se peut que tout soit caché, mais il n'y a aucun moyen d'en être sûr.

Dans ce cas, il y a plusieurs possibilités : on peut s'arranger pour faire discrètement quelques vérifications afin de savoir si cette caché est valable ou non. En outre, on peut aussi se baser sur le Rav HaGaon Eliyahou Lopian (opinion rapportée dans son ouvrage Lev Eliyahou, 1^{ère} partie, p. 18)

où il explique que plusieurs fois il avait été invité chez des gens dont il n'était pas sûr de la caché et il leur avait dit : « le médecin m'interdit d'honorer votre invitation et à ce sujet il ajoutait en souriant que Maïmonide était aussi médecin Même dans l'Etat d'Israël, on peut se comporter ainsi car il existe de nombreux médecins qui affirment que trop manger est nuisible et provoque des problèmes de santé !

Un seul évier

Question :

Comment doit-on faire lorsqu'il n'y a qu'un seul évier dans la cuisine ?

Réponse :

Il y a trois façons possibles de résoudre ce problème :

1. laver la vaisselle en l'air (sans poser les ustensiles dans l'évier)
2. poser au fond de l'évier un support « lait » pour laver la vaisselle lactée et un support « viande » pour laver la vaisselle viande et faire très attention à ce que les couverts ne se fauillent pas sous le support
3. utiliser une bassine en plastique pour laver la vaisselle « lait » et une autre bassine en plastique pour laver la vaisselle « viande » que l'on posera dans l'évier, il faudra veiller à ce que les orifices de l'évacuation soient bien dégagés afin d'éviter les débordements

Il peut arriver que contre notre volonté, nous envoyions de nouveau cette newsletter à quelqu'un qui ne veut pas ou plus la recevoir. Veuillez nous en excuser par avance, et nous le signaler immédiatement, nous mettrons tout en oeuvre pour que cette erreur ne se renouvelle plus.

Merci pour votre indulgence.